

Magneux-Infos - juillet 2022

Secrétariat de mairie Tél : 04 77 76 10 76

Horaires d'ouverture au public : mardi et vendredi : 14h à 17h / mercredi : 10h à 12h et 14h à 17h

Mèl : mairie.magneuxhauterive@orange.fr

La mairie sera fermée du 15 août au 3 septembre

Fête patronale—14 et 15 août

14 août : vente de brioches des classards

**14 août à 21h : concert gratuit avec ACTES ET FRACTURES
Bal**

15 août à 11h : lâcher de ballons—vin d'honneur

14h : pétanque

Après-midi : animations enfants

Soir : plateaux-repas (faits par le Fer à Cheval)

Bal

Appel aux bénévoles

Le 13 août à 14h : pour le montage des chapiteaux
Le 16 août matin : pour le démontage

INFORMATIONS IMPORTANTES AU DOS !

Nuisances sonores

Afin de respecter le sommeil des voisins :

- veiller à ce que les chiens n'aboient pas la nuit
- Veiller à baisser la musique après 22h30

Sécheresse : passage au niveau « alerte renforcée »

Voir les restrictions de l'usage de l'eau au dos.

Route barrée

La RD 6 entre Champs et Savigneux sera barrée du
12 septembre au 16 décembre 2022
(réfection pont sur le Vizézy à Champs)

Vide-Grenier

MA PETITE ECOLE organise un vide-grenier **dimanche 11 septembre 2022**

Renseignement et réservation au 06 79 70 31 12

Prix : 2€50 le ml sur réservation avant le 26/08, sinon 3€ le ml

Compteurs d'eau

Les usagers de l'eau ont reçu un courrier pour changer leur compteur,
et installer des compteurs avec radio-relève.....Pensez à prendre
rendez-vous avec un technicien : 04 26 54 70 90

Feux d'artifice

Tout feu d'artifice doit être déclaré à la mairie.
En cas d'alerte sécheresse, ils sont strictement
interdits.

Arrêt du car à Feurs - suite...

A partir de septembre 2022, un nouvel arrêt de car sera mis en place à Feurs, au collège du Palais,
pour les collégiens qui prennent le car en dehors des horaires du car scolaire.

Les scolaires pourront emprunter cette ligne avec leur PASS RESEAU (5 €)

concerne MAGNEUX-HAUTE-RIVE



USAGES		ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Rappels réglementaires et recommandations	Arrosages autorisés		Eviter d'arroser aux heures les plus chaudes de la journée	
	Ouvrages hydrauliques		Respect de la réglementation applicable (débit réservé)	
	Interventions en rivières		Eviter la circulation, le passage et le piétinement des animaux dans les cours d'eau	
Prélèvements en cours d'eau ou leur nappe d'accompagnement à l'amont des prises d'eau potable (hors fleuve Loire)	Servant à l'abreuvement du bétail		Autorisé	
	Servant à l'alimentation d'une pisciculture hors plans d'eau		Autorisé	Interdit
	Autre usage		Interdit	
Usages domestiques, entretien des espaces verts et loisirs	Arrosage des pelouses		Interdit	Interdit
	Arrosage des fleurs et massifs fleuris		Interdit de 8 h à 20 h	Interdit
	Arrosage des plantations arborées		interdit de 10 h à 18 h	Interdit
	Arrosage des dalles/pavés engazonnés			
	Arrosage des terrains de sport	interdit de 10 h à 18 h	Interdit sauf terrain de compétition une fois par semaine	Interdit
	Arrosage des terrains de golfs		Interdit sauf greens et départs de 20 h à 8 h	interdit sauf greens et départs de 20 h à 8 h
	Arrosage des jardins potagers		Interdit de 8 h à 20 h	Interdit de 8 h à 20 h De 20 h à 8 h, uniquement par arrosoir au pied des plantes
	Alimentation de piscine privée		Interdit à partir du milieu naturel (cours d'eau, puits privés) Autorisé à partir du réseau d'eau potable	
	Alimentation de piscine publique		Autorisé	Interdit
Lavage de véhicule	Interdit hors des stations professionnelles (sauf obligations sanitaires et techniques particulières)		Interdit (sauf obligations sanitaires particulières)	
Voirie et fontaines	Fontaines publiques non destinées à l'alimentation en eau potable	Doivent être déconnectées du réseau d'eau potable		Doivent être arrêtées
	Lavage des voiries		Autorisé uniquement par des moyens mécanisés	
Alimentation des plans d'eau et des biefs		Interdit hors pisciculture relevant du code de l'environnement		Interdit

concerne MAGNEUX-HAUTE-RIVE

USAGES		ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Usages industriels, artisanaux ou commerciaux		Interdits sauf ceux nécessaires aux process de fabrication et aux besoins sanitaires		Interdits sauf ceux nécessaires aux obligations de sécurité et de salubrité
Usages agricoles	Irrigation des prairies de graminées	interdit de 10 h à 18 h		Interdit
	Irrigation grandes cultures (y.c. cultures dérobées)	sans système d'irrigation localisée	interdit de 10 h à 18 h	Interdit de 8 h à 20 h
		avec système d'irrigation localisée*		Autorisé
	Irrigation pépinières et maraichage	sans système d'irrigation localisée	interdit de 10 h à 18 h	
avec système d'irrigation localisée*			Autorisé	
Abreuvement des animaux			Autorisé	
Autres	Canal de Roanne à Digoin	Débit d'entrée limité à 90 % du débit autorisé	Débit d'entrée limité à 75 % du débit autorisé	Fermeture de l'alimentation du canal
	Canal du Forez		Jardins potagers : interdits de 8h à 20h	
	Rejets de station d'épuration		Arrosage pelouses, fleurs et massifs fleuris : interdit	Interdiction des opérations de maintenance non indispensables au bon fonctionnement et susceptibles d'augmenter le flux polluant

* goutte à goutte, diffuseur à micro-jets ou techniques équivalentes